



**Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal
Séance du mardi 4 février 2014 à 20 h.00
A la Salle du Conseil communal à St-Sulpice**

Présences : Mmes CHRISTEN-SUMI Silvie, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, HALDEMANN Camille, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, ZINDLER Karin, WILLI Corinne, MM. ALLEMANN Yves, APOTHELOZ Sébastien, PONNAZ Olivier, ROCHAT Jean-Pierre, MICHEL Patrick, SALIS Nicolas,

Excusés : Mme PROBST Mariacristina, MM. GABRIEL Stéphane, JACOT Frédéric, SEYDOUX Jérémie, TARDO Lorenzo,

Procès-verbal : Mme CAMPIGOTTO Claudia.

1. Bienvenue

M. Jean-Pierre Rochat ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun, et plus particulièrement à Mme Campigotto qui a accepté de rédiger le procès-verbal, ainsi qu'à la Fondation Jeunesse et Famille « Histoires de Parents » venue nous présenter leur dispositif de soutien.

2. Liste de présence

Conformément ci-dessus.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

4. Présentation de la Fondation Jeunesse et Famille

Mme Isabelle Cruchet, stagiaire, et MM. Tibeiro Mocellin et Clemens Wahrmeier, se présentent.

La Fondation Histoires de Parents est un dispositif de soutien à l'action éducative parentale situé dans le domaine de la prévention socio-éducative secondaire. Cette prestation gratuite est destinée aux familles avec au moins un enfant entre 3 et 14 ans et n'ayant pas de suivi au Service de Protection de la Jeunesse (SPJ).

Le but de ce dispositif est d'orienter les parents qui rencontrent des difficultés avec l'éducation de leurs enfants vers des ressources appropriées. (www.fjfnet.ch)

Lorsqu'un cas est signalé au SPJ, parfois, celui-ci préfère orienter les familles directement vers la Fondation.

Après une phase d'adhésion, le parent définit ses objectifs. Le programme qui suit comprend des entretiens individuels ou familiaux à domicile, des ateliers thématiques et des groupes d'analyse des pratiques parentales.

Le feedback des parents est positif : en général, ils arrivent à réaliser le 80% des objectifs et retrouvent la confiance face à leurs enfants les cours proposant des mises en pratique avec des professionnels.

Même s'il n'y a pas de règles, il est préférable que les deux parents participent au groupe. Comme les entretiens se passent à la maison, il est plus aisé aux deux d'y participer.

La Fondation ne discute pas directement avec les enfants, sauf sur demande des parents.

Les 18 entretiens en 3 mois sont des réunions fixes de 1h30.

La Fondation ne propose pas de rapport d'évaluation, ni de travail en réseau.

Si quelques renoncements se produisent dans la phase 1 du programme, ce n'est plus le cas après. Le taux de désistement est très bas, car les parents sont motivés.

Les parents ont entendu parler du dispositif en général par le biais des médiateurs ou médecins. Dans un premier temps, la Fondation établit un premier contact, puis met à disposition un accompagnant qui passe des entretiens à domicile.

On peut déplorer que les familles dans le besoin ne soient pas toutes au courant de ce programme.

Autres renseignements sur le site www.fjfnet.ch/histoires-de-parents

5. Courier

M. Jean-Pierre Rochat lit la lettre de démission de Mme Maret et rappelle que, si seuls les membres du Conseil d'établissement ont le droit de vote, la secrétaire a le droit d'intervenir dans la discussion.

6. Désignation d'un(e) secrétaire

M. Jean-Pierre Rochat remercie Mme Campigotto d'avoir accepté de prendre le procès-verbal de la séance et espère qu'elle poursuivra cette tâche au-delà de cette séance.

7. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

8. Rapport d'activité 2013

M. Jean-Pierre Rochat s'excuse auprès de Mme Zindler qu'il a oublié de mentionner. Le rapport corrigé figurera dans le rapport de gestion de la commune. D'ici la parution de ce dernier, les procès-verbaux seront certainement lisibles sur le site internet de l'Etablissement.

Le rapport d'activité 2013 est accepté.

9. Demi-journées de congé

M. Olivier Ponnaz propose d'accorder la première demi-journée de congé le mercredi matin avant le jeudi de l'ascension, soit le 28 mai 2014. La deuxième demi-journée est prévue l'après-midi du dernier vendredi avant les vacances d'été, soit le 4 juillet 2014. La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Participation d'élèves au Conseil d'Etablissement

Le processus visant à établir des conseils d'élèves au niveau des classes, puis de l'Etablissement est en cours. Il n'y a donc pas encore de délégation désignée pouvant rencontrer le Conseil d'établissement. Celle-ci sera reçue ponctuellement, comme la Fondation Histoire de Parents.

Mme Francine Vernez rappelle que chez les primaires, il y a un seul délégué par classe et que ces derniers n'ont pas l'habitude de débattre. Elle propose de faire participer plutôt les plus grands.

Pour Mme Corinne Rochat, cette participation permettrait aux élèves de voir le fonctionnement du Conseil d'Etablissement, de participer à un projet ou de faire connaître leurs préoccupations.

A la question de M. Apotheloz relative au règlement, M. Ponnaz répond que ce dernier ne peut pas être plus restrictif que la loi. Il sera peut-être à disposition au mois de juin pour la prochaine séance.

Concernant la rénovation de la cour du collège de la Concorde, M. Rochat rencontrera prochainement le responsable de la commune de Lausanne avant de lancer un concours d'idées pour les élèves. Cette séance permettra d'établir un cadre pour éviter les projets utopistes et donc les désillusions pour leur non-réalisation.

Mme Corinne Rochat fait circuler un flyer concernant la conférence sur l'urbanisme : comment réaménager un parc pour petits enfants.

11. Prochaine séance

La prochaine séance est prévue le mercredi 4 juin 2014 à 20 h.00, au réfectoire du collège de La Planta à Chavannes.

12. Divers et propositions individuelles

Concernant le courriel reçu par Mme Anne-Lise Golaz, qui informe que l'APE de St-Sulpice est surprise que les procès-verbaux des séances du Conseil d'Etablissement ne soient pas disponibles sur un site internet, M. Allemann répète qu'il faut attendre, la demande a été faite. Les procès-verbaux seront disponibles sur le site internet des écoles.

De plus, l'APE avise qu'elle n'a plus de moyen de communiquer depuis que Mme Zindler a été élue. M. Rochat rappelle que le règlement du Conseil d'établissement n'exige pas d'avoir un représentant de l'APE.

Pour le programme de l'Animation Jeunesse, M. Jean-Pierre Rochat répond à Mme Zindler que Mme Weber, Animatrice Déléguée Jeunesse, a quitté la commune de Chavannes-près-Renens et qu'actuellement celle-ci cherche quelqu'un. Pour le moment, M. Boumertit, animateur de proximité, et plusieurs animateurs dirigent toujours les activités.

Concernant les surveillances de midi, Mme Karin Zindler rapporte qu'elles sont plutôt légères, selon les dires d'élèves de Chavannes-près-Renens. M. Allemann surpris d'apprendre ceci, informe qu'aucune plainte n'a été formulée.

M. Yves Allemann renseigne Mme Zindler, sur le retour du courrier concernant les sanctions à appliquer relatives aux transports du bus. Le règlement sera approuvé par un juriste le 5 mars 2014. M. Allemann rappelle également que jusqu'à ce jour, seuls 2 enfants ont été réprimandés suite à des insultes graves auprès du chauffeur et propose qu'ils exécutent des travaux d'intérêts généraux ou qu'ils passent un samedi matin au Service Voirie. M. Yves Allemann informe que la commune de St-Sulpice a prévu, pour des raisons de sécurité, l'installation d'îlots pour interdire les déplacements du bus lorsque les enfants rentreront.

Mme Anne-Lise Golaz revient sur l'hygiène du Chalet Les Alouettes à Morgins. M. Allemann affirme que le chalet en question a été fermé près d'une année et que le Service de salubrité a procédé à des prélèvements. Le médecin cantonal n'a pas découvert de nouveaux cas d'épidémie.

Concernant le feedback relatif à la LEO et les 2 voies, M. Olivier Ponnaz répond à Mme Grubor que dans tous les établissements avoisinant il y a les mêmes soucis avec les classes de 9^{ème}, des solutions sont à trouver. Le système de changement de niveaux fonctionne, mais, il faudra deux à trois ans pour gérer l'ensemble des mécanismes de cette loi.

M. Jean-Pierre Rochat informe le Conseil que la demande de collation ainsi que les photocopies de convocation pour l'assemblée des parents ont été acceptées par la Municipalité. Concernant les patrouilleurs, M. Rochat signale qu'il y a eu seulement deux candidatures, ce qui est insuffisant pour la surveillance d'un passage.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants et lève la séance à 21 h. 40.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :



Jean-Pierre Rochat

La Secrétaire :



Claudia Campigotto